Torah-Box.com
diffusion du judaïsme aux francophones

Traité Soucca

Michna 11 - Chapitre 1

העושה סוכתו כמין צריף, או שסמכה לכותל--רבי אליעזר פוסל, מפני שאין לה גג; וחכמים מכשירים. מחצלת הקנים: מחצלת גדולה--עשאה לשכיבה--מקבלת טומאה, ואין מסככין בה; ולסיכוך--מסככין בה, ואינה מקבלת טומאה. רבי אליעזר אומר, אחת גדולה ואחת קטנה--עשאה לשכיבה--מקבלת טומאה, ואין מסככין בה; ולסיכוך--מסככין בה, ואינה מקבלת טומאה.

Si on dresse la Soucca comme une tente, ou si on la fait s'appuyer au mur, selon Rabbi Eli'ézer elle est impropre, car elle n'a pas de toit, mais les Sages la déclarent valable. Une grande natte en roseaux : si on la confectionne pour dormir dessus, elle est contaminable par l'impureté et il n'est pas permis de s'en servir comme Sekhakh. Si on l'a confectionnée pour servir de Sekhakh ce sera permis et la natte n'est pas contaminable par l'impureté. Rabbi Eli'ézer dit : que la natte soit petite ou grande, le cas est le même ; si on l'a confectionnée pour dormir dessus, elle est contaminable par l'impureté et il n'est pas permis de s'en servir comme Sekhakh. Si on l'a confectionnée pour servir de Sekhakh, ce sera permis et la natte n'est pas contaminable par l'impureté.

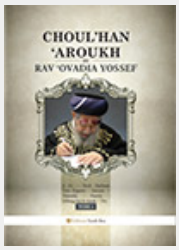

Choul'han 'Aroukh du Rav 'Ovadia Yossef (tome 4)

Les décisions halakhiques du Rav Ovadia Yossef dans un style clair et concis. Tome 4.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions